

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Kapitalmarkt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Canetg, Fabio
Dürrenmatt, Nico
Escher, Regina
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Canetg, Fabio; Dürrenmatt, Nico; Escher, Regina; Zumofen, Guillaume 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Kapitalmarkt, Postulat, 1980 - 2021. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	1
Kapitalmarkt	1
Banken	5

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
IWF	Internationaler Währungsfonds
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
GwG	Geldwäschereigesetz
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
RegTech	Regulatory Technology
FINMAG	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)

DFF	Département fédéral des finances
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FMI	Fonds monétaire International
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
RegTech	Regulatory Technology
LFINMA	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
GAFI	Groupe d'action financière

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Finanzmarkt

POSTULAT
DATUM: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur les r centes d clarations du Conseil f d ral sur sa volont  de garantir la comp titivit  de la place financi re helv tique en termes de finance durable, Sophie Michaud Gigon (verts, VD) a d pos  un postulat afin d'** tablir les opportunit s et modalit s pour le renforcement de l'information des consommateurs et consommatrices sur la durabilit  des investissements des produits financiers.**

Si le Conseil f d ral a reconnu l'importance de la finance durable pour la comp titivit  de la place financi re helv tique, il s'est oppos  au postulat. En effet, le gouvernement a pour objectif de garantir des conditions-cadres optimales, mais s'abstient de prendre des mesures r glementaires dans le domaine de la finance durable. Le **postulat** a  t  **retir **.¹

POSTULAT
DATUM: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donn  l'engagement de la Suisse, lors de l'Accord de Paris, d'am liorer la compatibilit  des flux financiers avec les objectifs climatiques, Valentine Python (verts, VD) a demand  au Conseil f d ral d'envisager l'instauration d'une **taxe incitative sur les transactions financi res nuisibles au climat**. La d put e vaudoise a pr conis  l'utilisation d'une taxe face   l' chec, selon elle, des mesures volontaires. En outre, elle a propos  de redistribuer les ressources financi res d gag es aux zones vuln rables en Suisse, comme les r gions de montagne.

Le Conseil f d ral s'est oppos  au postulat. Il a indiqu  qu'un rapport, sur le postulat 19.3951,  tait d j  en cours. Il estime que les propositions du postulat de la parlementaire vaudoise seront, ou pourront  tre, int gr es   ce rapport.

A la Chambre du peuple, le **postulat** a  t  **rejet ** par 99 voix contre 85 et 1 abstentions. Le camp bourgeois a vot  en bloc contre le postulat.²

Kapitalmarkt

POSTULAT
DATUM: 18.09.1980
REGINA ESCHER

Nationalrat Hubacher (sp, BS) ersuchte den Bundesrat mit einem Postulat, von der Kartellkommission untersuchen zu lassen, ob der Hypothekarbeschluss der Banken vom Juni nicht einen Missbrauch im Sinne des Kartellgesetzes darstelle. In einem weiteren Postulat regte Lilian Uchtenhagen (Po. 80.456) (sp,ZH) die Einf hrung einer Preis berwachung f r die Hypothekarzinsen an. Beide Vorst sse wurden in der Wintersession an den Bundesrat  berwiesen.³

POSTULAT
DATUM: 11.03.2013
FABIO CANETG

Neben spezifischen Finanzmarktregulierungen war im Berichtsjahr auch die **Finanzmarktaufsicht (Finma)** Gegenstand von parlamentarischen Vorst ssen. So forderte das Postulat Graber (cvp, LU) angesichts der zuletzt h ufiger ge usserten Kritik aus dem Bankensektor den Bundesrat dazu auf, zu pr fen, ob die Aufsichtsbeh rde durch ein externes Expertengremium beurteilt werden sollte. Unter anderem verlangte der Vorstoss vom Bundesrat Antworten auf die Fragen, ob die Finma  ber gen gend Fachkompetenz verf ge, ob ihre Regulierungen zwischen kleinen, mittelgrossen und grossen Instituten differenziere, ob sie sich (neben dem Schutz der Gl ubiger/innen) auch dem Erhalt der Wettbewerbsf higkeit des Finanzplatzes verschreibe und ob die Beh rde die Meinung der Beaufsichtigten gen gend ber cksichtige. Der Bundesrat verwies auf verschiedene erst k rzlich durchgef hrte Evaluationen der Finma durch den Bund, den Internationalen Wahrungsfonds (IWF) und das Financial Stability Board (FSB). Dabei habe die Beh rde jeweils gut abgeschnitten, weshalb eine erneute Pr fung unn tig sei. Eine grosse Mehrheit des St nderats folgte dieser Argumentation jedoch nicht und nahm das Postulat in der M rzsession mit 30 zu 6 Stimmen an.⁴

POSTULAT
DATUM: 21.06.2013
FABIO CANETG

Der Nationalrat beschäftigte sich in der Sommersession ebenfalls mit einem Postulat bezüglich der Finanzmarktaufsicht. Das Begehren de Buman (cvp, FR) forderte einen Bericht über die **Verfahren zur Ausarbeitung von Finma-Mitteilungen**, deren Rechtmässigkeit und deren Verbindlichkeit. Der Bundesrat argumentierte erfolglos, dass diese Fragen bereits im Rahmen von Postulat Graber angegangen würden. Das Postulat wurde einstimmig überwiesen.⁵

POSTULAT
DATUM: 25.09.2014
FABIO CANETG

Auch 2014 hatten verschiedene Vorstösse die Finma-Regulierungen zum Gegenstand. Das Postulat de Courten (svp, BL) wollte den Bundesrat dazu verpflichten, einen **Bericht über die Regulierungsmassnahmen der Finma** zu erstellen. Konkret sollte abgeklärt werden, inwiefern sich die Finma an ihre eigenen Eckwerte für neue Regulierungsvorhaben halte. Der Bundesrat verwies vergeblich auf die bereits 2013 überwiesenen Postulate Graber (cvp, LU) und de Buman (cvp, FR). Diese hätten ähnliche Berichte gefordert, welche zurzeit in Erarbeitung stünden und gegen Jahresende zu erwarten seien. Die bürgerlichen Parteien (ohne GLP) sprachen sich dennoch geschlossen für den Vorstoss de Courten aus. Das Postulat wurde am 16.9.14 mit 118 zu 68 Stimmen angenommen. In eine ähnliche Richtung wie das Postulat de Courten zielte das Postulat Schneeberger (fdp, BL). Die Postulantin forderte darin den Bundesrat auf, einen Bericht über die Effizienz der Finma zu verfassen. Dabei sollte insbesondere auf Regulierungsdichte, -geschwindigkeit und -häufigkeit eingegangen werden. Der Vorstoss verlangte zudem, dass der Bericht operationelle und gesetzgeberische Änderungsvorschläge mache. Der Bundesrat lehnte das Postulat auch in diesem Fall mit Verweis auf den in Erarbeitung stehenden Bericht zu den 2013 überwiesenen Postulaten Graber und de Buman ab, konnte sich im Ratsplenum aber nicht durchsetzen. Der Vorstoss wurde, gegen den Willen von SP, Grünen und GLP, am 25.9.14 mit 117 zu 72 Stimmen angenommen. Bereits im Dezember 2014 veröffentlichte der Bundesrat den Bericht zu den vier pendenten Postulaten. Dieser Bericht wurde auf Basis früherer Gutachten erstellt und kam zum Schluss, dass die Finma nicht „einem Regulierungseifer verfallen“ wäre und keine unverhältnismässigen Regeln aufgestellt habe. Dem Papier zufolge hätte kein „systematisches Fehlverhalten“ im Kommunikationsverhalten der Finma festgestellt werden können. Betreffend Personalbestand unterstützt der Bundesrat in seinem Bericht die Idee einer Aufstockung der Bankenaufsicht und vermehrter Vor-Ort-Prüfungen. Deutlich sprach er sich, im Einklang mit der Finma, gegen eine Bussenkompetenz für die Aufsichtsbehörde aus. Diese würde eine „unverhältnismässige“ organisatorische Zweiteilung der Finma erfordern, weil nach strafrechtlichem Erfordernis das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsverfahrensgesetz und das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsstrafgesetz getrennt zu führen wären. Mit dem Bericht waren die Aufträge der vier Postulate (Graber, de Buman, de Courten und Schneeberger) erfüllt. Zum Jahresende waren diese nur noch formell beim Bundesrat hängig.⁶

POSTULAT
DATUM: 15.06.2015
NICO DÜRRENMATT

Ein Postulat de Buman (cvp, FR), das einen Bericht zum **Verfahren zur Ausarbeitung von Finma-Mitteilungen** verlangt hatte und 2013 vom Nationalrat angenommen worden war, wurde in der Sommersession 2015 abgeschrieben.

POSTULAT
DATUM: 17.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

La charge administrative, liée aux nombreuses réglementations, est un fardeau pour les sociétés actives dans le secteur financier. En effet, les normes de "compliance" ont pris l'ascenseur à la suite des crises économiques récentes. Martin Landolt (bdp/pbd, BE) a déposé un postulat pour **promouvoir la numérisation dans le domaine de la réglementation financière**. Il a donc demandé un rapport sur les technologies de gestion de la conformité réglementaire (RegTech). Le Conseil fédéral a soutenu le postulat. Il a proposé de l'étudier dans le cadre du postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) sur la compétitivité de la place financière helvétique. Le postulat a été adopté sans discussion.⁷

POSTULAT
DATUM: 27.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné la mutation structurelle de l'industrie financière, la vigueur de la concurrence internationale sur les marchés financiers et les difficultés d'accès aux marchés financiers européens, il est important, selon le groupe libéral-radical, de réviser la **législation suisse sur les trusts**. Le groupe a donc déposé un postulat pour obtenir un rapport sur l'opportunité d'introduire les trusts dans le droit privé suisse. Ce rapport serait incorporé au prochain rapport sur la stratégie politique pour la place financière helvétique. Pour appuyer son argumentation, le groupe libéral-radical a expliqué que l'adoption de l'article 26 du nouveau modèle de convention fiscale de l'OCDE, lié au blanchiment d'argent et à la sphère privée, détruit un avantage concurrentiel de la Suisse. L'implémentation du trust dans la législation suisse offrirait un nouvel instrument indispensable pour faire jeu égal avec nos concurrents sur les marchés financiers. Le Conseil fédéral s'est opposé à l'adoption de ce postulat. Pour justifier cette position, il a mentionné deux rapports récemment publiés. Tout d'abord, il a précisé que les normes internationales du GAFI exigent l'identification de l'ayant droit économique afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A partir de là, il a ajouté que des contournements législatifs pour cacher l'identité de l'ayant droit économique allaient à contre-courant de l'évolution internationale sur la thématique qui mise sur plus de transparence, et de la stratégie du Conseil fédéral qui vise l'intégrité de la place financière suisse. Pour conclure, le Conseil fédéral a précisé qu'aucune mesure législative n'avait été recommandée lors du récent rapport sur le droit des fondations. Néanmoins, le chambre du peuple s'est rangée du côté du groupe libéral-radical. Elle a adopté le postulat par 123 voix contre 67 et 2 abstentions. Les voix du PS, des Verts et des Vert'libéraux, opposées à ce postulat, ont donc été insuffisantes.⁸

POSTULAT
DATUM: 19.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Hannes Germann (svp/udc, SH) pointe du doigt la hausse des régulations et formalités administratives dans le secteur financier depuis la crise financière de 2008. Il considère que ce fardeau bureaucratique pèse principalement sur les petits et moyens prestataires de services financiers. La charge supplémentaire freinerait la capacité d'innovation de ces entreprises et mettrait en péril la diversité, la stabilité et la compétitivité de la place financière helvétique. Pour lutter contre cette problématique, Germann a déposé un postulat qui souhaite **faire la lumière sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA**. Ces circulaires précisent les dispositions d'application de la surveillance et de la législation sur les marchés financiers. Ils permettent une application uniforme, par la FINMA, des normes légales sur les marchés financiers. L'auteur du postulat s'appuie sur l'article 7 de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) pour étayer son argumentation. Cette article stipule que les réglementations additionnelles de la FINMA doivent prendre en compte les coûts engendrés, les risques de distorsion de concurrence, ainsi que l'impact sur la capacité d'innovation et la compétitivité à l'échelle internationale. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Néanmoins, il s'aligne sur les arguments du dépositaire et estime que cette question devrait être étudiée dans le cadre de la motion Landolt 17.3317. Lors du vote à la chambre des cantons, le postulat a été accepté par 30 voix contre 12.⁹

POSTULAT
DATUM: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'affaire des **Panama Papers**, la FINMA a établi un rapport qui étudie le comportement des institutions financières helvétiques, avec un focus sur les obligations de diligence qui proviennent de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ada Marra (ps, VD) a déposé un postulat afin d'assurer la publication de ce rapport. Elle estime que la transparence est un levier dissuasif pour les banques qui doivent protéger à tout prix leur réputation. De plus, elle considère qu'il est important de connaître les recommandations de la FINMA avant de déterminer si les instruments de lutte contre le blanchiment d'argent, dans la législation suisse, sont adéquats. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la FINMA était une entité indépendante sur laquelle ni le gouvernement, ni le Parlement n'avaient de pouvoir. Lors du vote au Conseil national, l'objet a été rejeté par 133 voix contre 55 et 2 abstentions. Seul le PS et les Verts se sont positionnés en faveur de la **publication du rapport de la FINMA**.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 06.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

La crise financière de 2008 a alourdi la charge réglementaire qui pèse sur le secteur de la finance. Selon Karl Vogler (pcs, OW), la charge administrative de mise en conformité avec des réglementations de plus en plus nombreuses grève la compétitivité de la place financière helvétique. Il cite en particulier les petits établissements financiers qui n'ont pas les ressources pour faire face. Ainsi, il demande au Conseil fédéral d'évaluer **les coûts qu'entraînent les circulaires de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)**. Le Conseil fédéral a considéré pertinente la question. Néanmoins, il a recommandé que cette problématique soit traitée en parallèle de la motion 17.3317. Lors du vote, le postulat a été adopté par 139 voix contre 54. Seul le camp rose-vert s'est opposé à la rédaction d'un rapport.¹¹

POSTULAT
DATUM: 07.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme l'indiquait un rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, le secteur du négoce des matières premières présente un risque de servir de plate-forme pour le blanchiment d'argent. En s'appuyant sur ce constat, Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a demandé un rapport sur **la supervision bancaire dans le secteur des matières premières**. Opposé au postulat, le Conseil fédéral a considéré que la législation suisse antiblanchiment d'argent était suffisante pour résoudre la problématique soulevée par la sénatrice jurassienne. Néanmoins, lors du vote en chambre, le postulat a été adopté par 24 voix contre 11.¹²

POSTULAT
DATUM: 16.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Par l'intermédiaire d'un postulat, Claude Béglé (pdc, VD) demande au Conseil fédéral de **soutenir la diffusion des «regtech»**. Ces technologies spécialisées dans la réglementation sont particulièrement prisées du monde de la finance. En effet, elles permettent une réduction, ou une automatisation, de la bureaucratie liée aux règles de «compliance». Le Conseil fédéral, qui propose le rejet de l'objet, a rappelé que le postulat 16.3256, adopté en juin 2016, répondait déjà à la demande du parlementaire vaudois. Finalement, le Conseil national a rejeté le postulat sans discussion.¹³

POSTULAT
DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a voté le **classement** du postulat à la suite du rapport sur la **promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation financière**.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 05.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberta Pantani (lega, TI) a demandé un **rapport sur l'écosystème helvétique des FinTech**. Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter le postulat. Il a précisé qu'il n'existait pas de nomenclature FinTech en Suisse et que la FINMA était déjà en charge de la surveillance de ces nouvelles entités. Le postulat a été classé suite au départ de la parlementaire tessinoise.

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** Hannes Germann (udc, SH) sur **les conséquences économiques des circulaires de la FINMA** a été **classé**.

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur la **supervision des activités de négoce de matières premières sous l'angle du blanchiment**, le **postulat** de Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a été **classé**.

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les conclusions du rapport, le **postulat** de Karl Vogler (pcs, OW) sur **les conséquences financières des circulaires de la FINMA** a été **classé**.

POSTULAT

DATUM: 31.12.2014
FABIO CANETG

Banken

Ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp/ps, BL), das den Bundesrat zur Erarbeitung eines Berichts bezüglich **Weiterentwicklung des Finanzmarkts** aufgefordert hatte (überwiesen 2012), war am Jahresende formell im EFD hängig.¹⁵

1) BO CN, 2021, pp.1827

2) BO CN, 2021, pp.1829

3) AB NR, 1980, S. 1325 ff.; AB SR, 1980, S. 590 ff.; JdG, 18.9.80.

4) AB SR, 2013, S. 103 ff.; NZZ, 14.3.13.

5) AB NR, 2013, S. 1185.

6) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.*17, 18 und 119; BR, Die FINMA und ihre Regulierungs- und Aufsichtstätigkeit, 18.12.14; Po. 12.4095 (Graber): AB SR, 2013, S. 103 ff.; Po. 12.4121 (de Courten) AB NR, 2014, S. 1550 f.; Po. 12.4122 (Schneeberger) AB NR, 2014, S. 1809 f.; Po. 13.3282 (de Buman): AB NR, 2013, S. 1185; NZZ, 25.1., 19.12.14

7) BO CN, 2016, p.1194

8) BO CN, 2017, pp.21

9) BO CE, 2017, pp.669 s.

10) BO CN, 2017, p.2171

11) BO CN, 2018, pp.227 s.

12) BO CE, 2018, pp.156 s.; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

13) BO CN, 2018, p.534

14) FF, 2019, p.2952

15) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.*18 und 120